



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 18.049

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
du Garden Tennis de ROYAN***

==°°°°°==

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°15/192 en date du 07 avril 2015 concernant la fixation des tarifs du Garden Tennis de ROYAN rendu exécutoire le 16 avril 2015,

DECIDE

- de fixer à compter du 1^{er} mai 2018, les tarifs du Garden Tennis, comme suit :

<u>ABONNEMENTS</u>		
<u>Membres du ROC TENNIS</u>		
- Abonnement annuel (9h – 19h)	209,00 €	211,00 €
- Abonnement annuel « éco » (13h – 17 h)	146,00 €	147,50 €
- Abonnement hors saison (9h – 19h)	188,00 €	190,00 €
- Abonnement hors saison « éco »	125,50 €	127,00 €
- Couple année	314,00 €	317,00 €
- Couple année « éco »	188,00 €	190,00 €
- Carte étudiant	138,00 €	139,50 €
<u>Usagers non membres du ROC TENNIS</u>		
- Abonnement annuel (9h – 19h)	261,00 €	263,50 €
- Abonnement annuel « éco » (13h – 17h)	199,00 €	201,00 €
- Abonnement hors saison (9h – 19 h)	241,00 €	243,50 €
- Abonnement hors saison « éco »	177,50 €	179,50 €
- Couple année	392,00 €	396,00 €
- Couple année « éco »	298,00 €	301,00 €
<u>Amicalistes</u>		
- <u>Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN et Amicale de la</u>		

<u>Communauté d'Agglomération ROYAN Atlantique (C.A.R.A .)</u>		
* Adulte	150,00 €	154,50 €
* Couple	240,00 €	247,50 €
<u>LOCATIONS</u>		
<u>Saison</u>		
- court Heures Pleines (8h/13h-17h/20h)	16,00 €	16,50 €
- joueur Heures Pleines (8h/13h-17h/20h)	8,00 €	8,20 €
- joueur double Heures Pleines (8h/13h - 17h/20h)	4,00 €	4,10 €
<u>Hors saison</u>		
- court Heures Pleines (9h/12h-16h/19h)	12,85 €	13,00 €
- joueur Heures Pleines (9h/12h-16h/19h)	6,40 €	6,50 €
- joueur double Heures Pleines (9h/12h-16h/19h)	3,60 €	3,70 €
<u>Hors saison « courts extérieurs » & « Heures creuses »</u>		
- court	10,20 €	10,30 €
- joueur	5,10 €	5,20 €
- joueur double	2,55 €	2,60 €
- passage 2 heures	9,20 €	9,30 €
<u>Location mairie</u>	2,60 €	2,70 €
<u>Location horaire applicable aux stages sportifs extérieurs</u>	8,20 €	8,30 €
<u>FORFAITS</u>		
* 10 parties	71,50 €	72,20 €
* 15 parties	99,50 €	100,50 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70632 –Fonction 4141 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 29 janvier 2018

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 février 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

